Contraception d'Urgence (CU) / (Pilule du lendemain)

DFEA - Service d'Accueil et d'Urgences Pédiatriques	Responsable du document : Kevin HADDAD et Virginie LACOFFRETTE	Mise à jour 2026

1. Attitude globale

- Offrir écoute et empathie
- Établir un lien avec l'adolescente, dans un climat de confiance et de sécurité
- La rassurer sur le respect de la confidentialité, sauf si danger pour elle-même ou autrui (cf. CAS)

2. Triage

- Tri degré 3 sur le motif gynécologique « autre » mettre le moins d'informations possibles pour respecter la confidentialité, puis la patiente ira en salle d'entretien (si disponible) ou sinon dans un box de 1 à 9, avec **une consultation infirmière uniquement.**

3. Prise en charge administrative et facturation

- La patiente souhaite la confidentialité ? Si oui, le/la commis administratif·ve respectera la confidentialité en n'envoyant pas la facturation au domicile de la patiente et en mettant le dossier sous discrétion totale, afin qu'aucun tiers, n'y ait accès.
- Possibilités de règlement de la consultation en urgence **(forfait de CHF 10.-)** géré par l'administration.
  Si elle veut la confidentialité :
  1. Paiement immédiat : le/la commis administratif·ve se chargera d'effectuer le paiement et l'enverra à la facturation et non à son domicile.
  2. Paiement différé d'un délai maximal de 3 mois
     - Soit elle s'engage à revenir à l'hôpital des Enfants pour régler la facture au service de facturation.
     - Soit elle fournit une autre adresse (d'un ami/e, autre membre de la famille, …) où sera envoyée la facture.
- Vérifier que le/la commis administratif·ve a bien inscrit le numéro de téléphone de la patiente dans DPA.

4. Prise en charge médico-infirmière

- La jeune fille peut être seule ou accompagnée (de son partenaire ou autre).
- Respecter la confidentialité (valable également vis-à-vis des parents).
- Adopter une attitude impartiale, sans jugement.
- S'assurer que le rapport sexuel a été consenti (sans contrainte chimique, psychologique, physique…). Par exemple, on peut utiliser l'amorce : « dans mon travail, je rencontre régulièrement des jeunes de ton âge qui.. ».
- Préciser à l'adolescente que la CU n'est pas une méthode régulière de contraception et qu'elle n'est pas efficace dans tous les cas. Son usage ne doit en aucun cas être banalisé.
- Remplir le formulaire « Contraception d'urgence – Pilule du lendemain » sur DPI.
- Effectuer le test de grossesse.
- S'assurer que le test de grossesse est négatif.
- Prendre un comprimé d'EllaOne dans la pharmacie Pyxis
- L'infirmière en charge de la **patiente fait une prescription dans DPI** (sur délégation médicale, dans l'onglet contraception d'urgence) d'EllaOne® et la **valide dans l'échéancier** une fois donné.

5. Prescription d'une CU par EllaOne® 30 mg

- 1cp **EllaOne®** 30 mg après le rapport sexuel non/mal-protégé (le plus rapidement possible/**au plus tard dans les 5 jours**).
  À savoir : EllaOne® (principe actif = ulipristal) est une contraception hormonale d'urgence, appelée « pilule du surlendemain ». Elle empêche ou retarde l'ovulation. Si l'ovulation a déjà eu lieu, EllaOne® n'est plus efficace, donc à prendre le plus tôt possible.
- En cas de vomissement dans les 3h après la **prise d'EllaOne®**, reprendre un cp.

- Contre-indications :
  1. Grossesse
  2. Insuffisance hépatique
  3. Asthme sévère non contrôlé
  4. Intolérence congénitale au galactose
- Attention aux interactions avec médicaments inducteurs du cytochrome P450 3A (carbamazépine, millepertuis...) pris dans les 4 semaines précédentes. Ils peuvent diminuer l'efficacité d'Ellaone.

ATTENTION : Surveiller que l'adolescente prenne bien la pilule EllaOne® !

6. Conseils après la prise de la CU

- La CU peut provoquer des nausées, rarement des vomissements. S'ils surviennent dans les 3 heures, l'adolescente devra revenir au SAUP pour renouveler la prise d'un comprimé.
- Si contraception hormonale en cours : ne pas poursuivre la contraception dans les 5 jours qui suivent la prise d'EllaOne® sous peine de diminuer son efficacité.
- Utliser systématiquement un préservatif ou s'abstenir de relations sexuelles jusqu'aux prochaines règles.
- Après la prise d'EllaOne®, les règles ont souvent du retard. Si les règles ont plus de 7 jours de retard, ou ne sont pas comme d'habitude, l'adolescente doit rapidement consulter un.e gynécologue ou aller à l'unité de santé sexuelle et planning familial ou venir aux urgences pédiatriques.

7. Prévention et suivi

- Expliquer à la jeune fille que dans tous les cas, il faut impérativement **faire un test de grossesse trois semaines** après la prise d'EllaOne®.
- Proposer un **rendez-vous gratuit** à l'unité de santé sexuelle et de planning familial (USSPF) pour effectuer ce test, discuter d'une méthode de contraception régulière adaptée à sa situation, et aborder la prévention des maladies sexuellement transmissibles.
  1. En heures ouvrables (lundi à vendredi, 10h–17h30) :
     - L'infirmière en charge de la patiente appelle l'USSPF au 022 372 55 00 pour convenir d'un rendez-vous environ 3 semaines après la prise d'EllaOne®**.**
  2. En dehors des heures ouvrables :
     - L'infirmière en charge de la patiente envoie un courriel à l'USSPF avec les coordonnées de la jeune (y compris son numéro de téléphone personnel) à l'adresse suivante : santesexuelle-planningfamilial@hug.ch, pour convenir d'un rendez-vous 3 semaines après la prise d'EllaOne®, selon les disponibilités de la jeune fille, dans les heures d'ouverture de l'USSPF. Indiquer la date choisie par la jeune, avec une plage horaire de deux heures (ex. : XX/XX/XXXX, de 14h à 16h).
- Noter la date dans le formulaire « Contraception d'urgence – Pilule du lendemain » sur DPI dans l'onglet consultation.
- Noter le rendez-vous de la jeune sur la carte de rendez-vous de l'USSPF (disponible dans le dernier tiroir du tri).
- Rappeler à l'adolescente que si elle ne se rend pas au rendez-vous de l'USSPF, ils la contacteront sur son numéro de téléphone.

8. Conclusion de l'entretien

- Demander si l'adolescente a une autre demande.
- Vérfier que tout soit fait et validé dans DPI.

9. <u>En cas de forte affluence au SAUP (synopsis en orange/rouge) et exceptionnellement, pour évité que les patientes parte sans CU alors qu'elle sont venu consulter.</u>

- Un entretien simplifié peut-être réalisé afin de ne pas retarder l'administration de la contraception d'urgence :
  1. Vérifer l'absence de contre-indication (grossesse, insuffisance hépatique, asthme sévère non contrôlé, intolérence congénitale au galactose) et l'absence de problème somatique aigu nécessitant une prise en charge prioritaire (douleur abdominale importante ou saignement génital anormal/hémorragique).
  2. S'assurer que le rapport sexuel était consenti, en cas de suspicion d'agression sexuelle → CAS.
  3. Réaliser un test de grossesse urinaire avant l'adminstration ; le résultat doit être négatif.
  4. Administrer la contraception d'urgence.
  5. Fixer avec la patiente un rendez-vous pour effectuer un test de grossesse de contrôle environ 3 semaines après la prise de la CU. La prise de rendez-vous auprès du planning familal peut être organisée ultérieurement par l'infirmier.ère lorsque l'activité du service le permet.
  6. Conseiller une consultation médicale en cas de douleurs abdominales, de saignements anormaux ou de toute autre symptomatologie inquiétante.